

ALCOOL

Ethylotest Anti-Démarrage (EAD) : mode d'emploi !

Vous êtes dans l'obligation d'équiper votre véhicule professionnel d'un EAD ? Vous souhaitez équiper votre flotte avec cet outil ?

Définition, coûts, usages, réglementation : cette fiche récapitule tout ce que vous devez savoir pour utiliser un Ethylotest Anti-Démarrage.



5'

SE RENSEIGNER

Employeur 

Salariés 

Nos sources

- [Service Public](#)
- [40 millions d'automobilistes](#)
- [Sécurité Routière](#)
- [Ministère de l'Intérieur](#)
- [Ornikar](#)

Addict AIDE_{pro}
LES ADDICTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les éthylotests anti-démarrage sont des équipements optionnels de contrôle d'alcoolémie.

L'EAD est une alternative au retrait du permis de conduire suite à une infraction au volant. Il fait suite dans ce cas soit à une décision du juge, du préfet ou à l'avis de la commission médicale.

Ce dispositif est obligatoire depuis le 1er Janvier 2010 pour tous les autocars transportant des enfants et étendu depuis le 1er Septembre 2015 à tous les autocars affectés au transport en commun.

UN EAD ? **EXPLICATIONS.**

Tout ce que vous devez savoir.

A quoi ça sert ?

Tout comme les éthylotests classiques, l'EAD est un instrument de mesure de l'air. Il permet de calculer le taux d'alcool présent dans l'haleine d'un individu.

Ce qui le différencie de ses homologues traditionnels, c'est le fait qu'**il est électronique et connecté au système de démarrage d'un véhicule afin de contrôler l'usage d'un automobiliste.**

L'EAD ne doit pas être confondu avec le "ballon", qui est un éthylotest chimique à usage unique et un élément portatif, non relié au véhicule.

C'est destiné à qui ?

Trois publics sont concernés :

- Les automobilistes ayant commis une infraction en lien avec une alcoolisation (un délit de conduite)
- Les automobilistes sous préconisation médicale,
- Les automobilistes sous obligation professionnelle.

Quel est son coût ?

Vous pouvez acheter ou louer un EAD. **La location coûte 100 euros par mois. Mais l'équipement et les frais d'entretien s'élèvent quant à eux à environ 2000 euros.**

La totalité des coûts générés par l'équipement de son véhicule revient **à la charge exclusive de l'individu en cas d'infraction au volant**. Et à ce jour, il n'existe aucune aide pour alléger ces coûts.

Liste des postes budgétaires

- Location du dispositif EAD homologué : 130€/mois ou achat du dispositif EAD homologué : **environ 1800€**
- Installation / désinstallation par un professionnel qualifié agréé : environ 200€ pour un véhicule moyen.
- Frais de gestion administrative : **50€**
- Visite supplémentaire suite à un accident ou à une violation (absence de réponse à un retest, destruction ou détérioration, déconnexion du dispositif, retrait des scellés de sécurité, utilisation non justifiée du dispositif de démarrage d'urgence...) : **65€**
- **En cas de location, 800 euros de caution**, conservés durant le programme afin de garantir la restitution de l'appareil.
- Facultatif : le stage de sensibilisation à la sécurité routière, qui peut être imposé ou non au condamné : **250€**

Un Taux de Récidive en Baisse grâce à l'EAD

Le taux de récidive de conduite sous l'emprise de l'alcool en Haute-Savoie était de 10%. L'installation d'un EAD a permis une nette réduction du taux de récidive chez les participants (60 à 70%).

L'éthylotest-anti-démarrage a été testé durant plus d'un an dans 7 départements dont la Haute-Savoie. Plus de 250 personnes ayant fait l'objet d'une procédure de condamnation pour conduite sous emprise de l'alcool ont participé à ce programme expérimental.





**« Sans mon éthylotest
anti-démarrage, je serais
partie à la dérive. »**

- Marie, conductrice avec EAD,
témoigne pour SudInfo

Découvrir son témoignage

ET CÔTÉ JURIDIQUE ?

Ce que nous dit la loi.

La procédure pénale

Une fois la sanction d'interdiction de conduire un véhicule non équipé d'un EAD prononcée par le juge, **le condamné reçoit à son domicile un certificat**. Celui-ci comporte la date de la décision, la juridiction ayant statué, la durée d'interdiction de conduite d'un véhicule sans EAD ainsi que les nouvelles restrictions individuelles au permis de l'usager. Combien de temps sure l'obligation de conduire avec un EAD ? 5 ans maximum sur décision du juge, 1 an au maximum sur décision du préfet, 6 mois à 1 an en cas de restrictions EAD médico-administratives (avis médical).

Seuil de Tolérance

Le seuil à partir duquel l'EAD empêche le démarrage dépend de votre statut.

Depuis 2019, le taux maximal autorisé d'alcoolémie pour les conducteurs devant utiliser un véhicule équipé d'un EAD est de 0,10mg/l dans l'air expiré soit 0,20g/litre de sang ce qui sous-entend qu'il ne faut boire aucun verre d'alcool avant de prendre le volant.

Attention ! Dans tous les cas, il faut multiplier par deux la concentration dans l'air expiré pour avoir l'alcoolémie (concentration dans le sang d'alcool).

Sanctions prévues

En cas de non-respect des conditions imposées par la peine, des sanctions sont prévues. Toutes les **personnes qui facilitent sciemment, par aide ou assistance, l'utilisation frauduleuse de l'EAD**, encourent aussi ces sanctions.

Ces dispositions sont également applicables lorsque les faits ont été commis par **une personne ayant accepté d'exécuter la mesure, mais ne l'ayant pas mise en application** (à savoir conduire le véhicule équipé de l'EAD pendant la période fixée par le juge).

Référence

[Art. R234-4 du Code de la Route](#)

Liste des sanctions (à décembre 2019)

Infraction	Amende maximale encourue	Perte de points	Peines maximales et peins complémentaires encourues
Non présentation du certificat aux forces de l'ordre au moment du contrôle	38€		
Non présentation du certificat aux forces de l'ordre à l'issu du délai de 5 jours	750€		
Faire souffler un tiers dans l'EAD, dans le but de démarrer le véhicule	1500€	6 points	<ul style="list-style-type: none"> - Immobilisation du véhicule - Confiscation du véhicule - Suspension du permis de conduire pour 3 ans au plus - Obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière - Interdiction de conduire certains véhicules à moteur, même pour lesquels il n'est pas exigé de permis pendant 3 ans au plus
Neutraliser ou détériorer l'EAD			
Démarrer manuellement le moteur suite à un souffle positif dans l'EAD			
Utiliser l'EAD dans des conditions empêchant la mesure exacte de l'alcoolémie			
EN CAS DE RECIDIVE DE L'UNE DE DES INFRACTIONS SUSMENTIONNEES	3000€		
Conduire un véhicule non équipé d'un EAD homologué	4500€		<ul style="list-style-type: none"> - 2 ans d'emprisonnement - Annulation du permis de conduire - Interdiction de repasser le permis de conduire pour 3 ans au plus - Interdiction de conduire certains véhicules à moteur, même pour lesquels il n'est pas exigé de permis pendant 5 ans au plus - TIC
EN CAS DE RECIDIVE DE L'INFRACTION SUSMENTIONNEE			<ul style="list-style-type: none"> - Confiscation obligatoire du véhicule - Peines complémentaires relatives à l'infraction susmentionnée

ET COMMENT ÇA MARCHE ?

Le démarrage du véhicule.

1 • Initialisez l'EAD

Insérez simplement la clé dans le contact. L'appareil vous demandera alors de souffler pour évaluer votre taux d'alcoolémie.

2 • Soufflez dans l'appareil

Le souffle doit être lent, sonore et continu pendant 5 secondes pour que le test d'expiration soit approuvé. Le débit et le volume de votre air sont analysés pour s'assurer qu'un échantillon correct a bien été prélevé. Recommencez autant de fois que nécessaire l'opération jusqu'à sa réussite.

3 • Attendez : validation du test

Une fois le test réussi vous disposez d'un délai de 5 minutes pour mettre le moteur en état de marche. Dans le cas où l'arrêt du véhicule est inférieur à 30 minutes, vous pouvez le redémarrer sans refaire toute la procédure.

En cas de test positif

Si la présence d'alcool est détectée lors du premier test, l'EAD vous proposera de faire un nouvel essai au bout d'une minute. Mais en cas de confirmation de votre positivité, vous ne pourrez pas démarrer votre véhicule pendant 30 minutes et devrez vous soumettre de nouveau test.

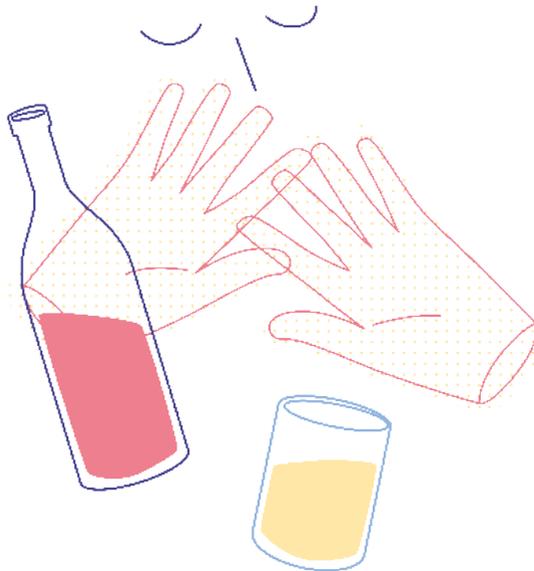
4 • En cours de route : soufflez !

Dans le cadre judiciaire, l'EAD peut exiger de vous des tests de confirmation (appelés retests) en cours de route.

Ces derniers permettent de s'assurer que vous n'avez pas consommé d'alcool une fois le véhicule en marche.

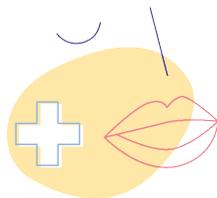
Un signal sonore retentit à chaque nouvelle demande de prélèvement d'haleine, à intervalles aléatoires (de 45 à 60 minutes). Vous avez alors quelques minutes pour vous garer et procéder de nouveau au test.

Rassurez-vous, l'EAD n'arrête pas le moteur de votre véhicule et vous laisse le temps nécessaire pour vous garer en toute sécurité.



ILS PEUVENT VOUS AIDER

L'annuaire des acteurs compétents.



[Associations](#)



[Cabinets de conseil](#)



[Complémentaires santé](#)



[Organismes Publics](#)



[Partenaires institutionnels](#)



[Service de santé au travail](#)



[Start-up](#)



Une question, un doute ?

Prenez rendez-vous avec votre Médecin du travail et son équipe. Ils sont là pour vous aider.

APPROFONDISSEZ LE SUJET

Avec ces fiches complémentaires

Point Juridique :

- Règlement du dépistage

- (alcool, tabac, drogues)



- Conduite sous stupéfiants

- risques et possibles

- sanctions



Toutes les fiches sont sur www.addictaide.fr/pro

UNE IDÉE DE FICHE, UN AVIS ?

On vous écoute !



Le Fonds Actions Addictions réunit tous les acteurs concernés par la lutte contre les addictions dans le but de développer des projets préventifs innovants. Le portail Addict'Aide Pro est dédié à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

Tour Montparnasse • 33 avenue du Maine BP 119 • 75755 Paris Cedex 15
contact@actions-addictions.fr